

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'ouvrage de CHF 14'040'000.- destiné à l'agrandissement de la station de pompage et à l'adaptation du réseau de distribution d'eau du lac alimentant le Campus de Dorigny.**

**1. PREAMBULE**

La commission s'est réunie le 11 octobre 2019, de 14h00 à 14h30 à la salle de conférences Cité, Place du Château 6, à Lausanne.

Elle est composée de Madame Myriam Romano-Malagrifa et de Messieurs Sergei Aschwanden, Jean-François Cachin, confirmé dans son rôle de président-rapporteur, Fabien Deillon, Philippe Ducommun, Cédric Echenard et Christian Van Singer.

Participaient également à la séance Mesdames Cesla Amarelle (Cheffe du DFJC), Chantal Ostorero (directrice DGES, DFJC) et Messieurs Benoît Frund (vice-directeur Durabilité et Campus, UNIL), Paul-Henri Hons (chef de projet – ingénieur, UNIL), Philippe Pont (directeur DGIP, DFIRE).

Madame Sophie Métraux a tenu les notes de séance, ce dont nous la remercions.

**2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Madame la Conseillère d'Etat indique que depuis une dizaine d'années, l'Université de Lausanne (UNIL) fait face à une très forte augmentation du nombre d'étudiant-e-s ; plus de 15'000 actuellement, soit 35% de plus qu'en 2007. Si cette dynamique de croissance traduit le succès de l'UNIL, elle génère une pression majeure sur les bâtiments et infrastructures techniques dont le bon fonctionnement est indispensable à l'exploitation des locaux.

A ce titre, le campus peut s'appuyer sur des infrastructures issues d'une vision très avant-gardiste et qui a facilité un développement exemplaire du campus dès le départ. Ainsi, la galerie technique qui court sur le site et par laquelle circulent entre autres les conduites d'eau reste un modèle en particulier en facilitant l'exploitation de l'énergie renouvelable fournie par le lac. Cependant, certaines infrastructures arrivent à saturation voire sont obsolètes. La demande de crédit ici présentée vise à répondre à ce besoin de renouvellement.

L'UNIL et l'Ecole polytechnique de Lausanne (EPFL) exploitent conjointement, depuis 1979, une station de pompage de l'eau du lac pour assurer le refroidissement et le chauffage de leurs bâtiments. Or, depuis 2009, l'eau du lac est utilisée de façon croissante pour le chauffage et le refroidissement des nouvelles constructions sur le site de l'UNIL. D'autres infrastructures voient ou verront prochainement le jour, à l'instar du Vortex, de l'Unithèque, du bâtiment des sciences de la vie, etc. Or, la station de pompage a atteint son seuil de saturation. Les travaux prévus visent à doubler sa capacité pour répondre à l'augmentation des besoins de l'UNIL et de l'EPFL. L'augmentation des débits nécessite l'adaptation du réseau de distribution d'eau sur le campus en redimensionnant des tronçons et en bouclant le réseau afin de sécuriser l'alimentation des bâtiments.

Concernant le calendrier, l'EPFL fait face à un besoin urgent de débit supplémentaire pour répondre à l'agrandissement de sa propre station de production de chaleur. Ceci a entre autre dicté le calendrier des travaux et nécessité que le Canton prenne le train en marche, train piloté par l'EPFL. Cette manière de faire

permettra de prendre en compte les besoins de l'UNIL tout en profitant des synergies en matière de travaux et d'infrastructures UNIL-EPFL.

Le projet compris dans l'EMPD permettra de doubler la capacité de la station de pompage et d'assurer le bouclage du réseau dans le contexte d'un site qui s'est profondément étendu au cours de ces 40 années pour répondre à la croissance du nombre d'étudiant-e-s. Ces mesures permettront de maintenir et de développer les infrastructures visionnaires conçues il y a plus de 40 ans pour qu'elles continuent à soutenir le développement d'un campus durable et exemplaire. L'UNIL est connue, entre autres, pour ce label de durabilité.

### **3. DISCUSSION GENERALE**

Quelques questions sont posées à madame la Conseillère d'Etat et aux collaborateurs de l'Etat de Vaud.

**Q** : Motif de la charge des intérêts qui s'élève à 4 % ?

**R** : La charge des intérêts s'élève à 4% afin d'avoir une marge de sécurité. Ce taux est défini dans une directive approuvée par la Commission des finances (COFIN). Il s'élevait à 5% il y a 3 ans.

**Q** : Mesures concernant la moule quagga sur la conduite lacustre ?

**R** : La moule quagga, espèce invasive qui s'accroche et abîme les infrastructures, a été constatée il y a 2 ans dans le réseau d'eau de l'UNIL. Des organes sont prévus pour curer la nouvelle conduite et faire de l'entretien préventif. En aval de la station de pompage, des curages et des mises à l'air des conduites seront effectués sporadiquement, car on ne peut pas injecter de chlore au niveau du pompage pour tuer les larves de moule, contrairement à ce qui se fait dans le canton de Genève.

**Q** : Qui gère le projet de ces travaux ?

**R** : Le projet ici discuté vient se greffer sur l'important projet de l'EPFL, soit le changement de toute la station de production de chaleur (CHF 70 millions) réalisé par Bouygues (Alpiq avant son rachat) et profite des prix très intéressants obtenus par l'EPFL.

### **4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

L'examen point par point de l'EMPD n'a pas soulevé de remarques particulières.

### **5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES**

#### **5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE**

L'art. 1 du projet de décret est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

L'art. 2 du projet de décret est adopté par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

### **6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET**

Le projet de décret est adopté à l'unanimité.

### **7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret, à l'unanimité.*

Lausanne, le 12 octobre 2019

*Le rapporteur  
(Signé) Jean-François Cachin*